

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 06/07/2024**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 11.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant les travaux de rénovation du Chambord à Laval (53) Numéro Onagre : 2024-06-33x-01000	Bénéficiaire : SAS Immo de France Ouest	Avis : Favorable
-------------------------	--	---	---------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

- *Pipistrellus* Pipistrelles

**Discussion**

Le CSRPN trouve la démarche mise en place est intéressante. Cependant, dans le cas présent, la prise en compte de la biodiversité intervient très tard dans le projet. Il conviendra d'anticiper les inventaires dans les prochains cas.

Le CSRPN rappelle les conseils de pose pour les gîtes à chiroptères et notamment sur les pièces devant dépasser de la façade. Il s'interroge également sur les délais de fabrication et de livraison des gîtes.

Le pétitionnaire a bien connaissance de la bonne mise en place des gîtes. Il indique également que le prestataire est particulièrement réactif. Les gîtes ont bien été réceptionnés avant les travaux.

Le CSRPN souhaite connaître comment le pétitionnaire s'assurera de l'efficacité des gîtes.

Le pétitionnaire a prévu une unique sortie estivale pour vérifier une éventuelle sortie de gîtes. Il se pose actuellement la question d'en faire plusieurs et à d'autres périodes. Il ajoute également que les résidents seront formés à l'observation et permettront ainsi d'augmenter la pression d'observation.

Le CSRPN demande si le positionnement des gîtes est réfléchi en fonction de l'éclairage.

Le pétitionnaire indique qu'il n'y a que deux éclairages à deux mètres de haut sur l'entrée piétonne et sur l'entrée des véhicules. Les gîtes sont bien positionnés à l'écart et nettement plus haut que les sources lumineuses.

**Délibération**

Le CSRPN souhaite que les futurs dossiers soient réalisés avec davantage d'anticipation.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 11/07/2024

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Marc Gillier

